

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°06/2024****OBJET : MEDIATHEQUE - ADOPTION DU PSCS :
PROGRAMME SCIENTIFIQUE CULTUREL EDUCATIF ET
SOCIAL**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Excusés :	5
Pouvoirs :	3
Votants :	25

SÉANCE DU 22 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 22 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le seize février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Lydie CHRETIENNOT, Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO, Chantal NIOT.

PROCURATIONS : Lydie CHRETIENNOT qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Caroline RICORD qui a donné pouvoir à Nadège ISOARDO, Chantal NIOT qui a donné pouvoir à Marc MONIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Madame Laurence Margaillan, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que la Commune a lancé un projet d'ouverture d'une nouvelle Médiathèque afin d'offrir un espace culturel plus accessible, permettant de regrouper la bibliothèque et l'espace multimédia, dans le but d'aboutir à une Médiathèque troisième lieu.

Il rajoute que la Commune a investi en 2021 dans l'acquisition d'une propriété comprenant une villa de 300m² et un jardin de 3000 m², face aux écoles maternelle et élémentaire, se situant au cœur de l'activité du village et de ses équipements publics.

La Direction régionale des affaires culturelles et la Direction des Médiathèques départementales accompagnent la Commune dans ce projet qui comporte plusieurs phases préalables à la réalisation.

Ainsi, un **diagnostic territorial** a été réalisé, faisant apparaître les points suivants :

- L'offre de lecture est adaptée à la typologie de la population
- Les ateliers proposés par la bibliothèque sont à poursuivre et à diversifier
- Le nombre d'abonnés montre une progression possible
- Le budget d'acquisition est conforme aux normes de l'Etat
- Le projet de regroupement bibliothèque et espace multimédia permettra de mixer les publics et d'augmenter la fréquentation
- Les locaux actuels des 2 services posent des problèmes structurels ; accès hors réglementation PMR, pas d'espaces d'accueil, locaux exigües et inadaptés à l'accueil des classes sur site

Fort de ce diagnostic, un **PSCS** : projet scientifique, culturel, éducatif et social a été construit.

Il s'agit d'un document stratégique, qui permet de partager les enjeux de la lecture publique, garantir la dynamique des projets portés par les collectivités territoriales avec l'aide de l'État et assurer l'inscription sur la longue durée de cette politique publique. Cet outil de pilotage interne mais aussi externe définit les objectifs du ou des établissements sous la forme d'un texte validé par la tutelle et qui est le fruit du dialogue avec les équipes et les partenaires.

Le document, annexé au présent rapport, comprend un préambule sur l'histoire de la bibliothèque, de ses collections et de son public, le contexte et les enjeux du territoire, un état des lieux de la politique de lecture publique municipale ainsi que les orientations du projet.

Les orientations ont été définies au moyen d'une démarche participative associant les différents partenaires et usagers de la future Médiathèque au travers d'ateliers participatifs.

La municipalité a ainsi pu dégager trois grandes orientations :

- La Médiathèque sera un centre de ressources et d'étude ouvert, évolutif, adaptable et innovant qui permettra d'accéder au « savoir » autrement, dans un cadre studieux, confortable et inspirant
- Il est souhaité un espace accueillant et convivial de rencontres, de partages, une agora, un lieu public intergénérationnel suscitant la transmission des savoirs et sa diffusion
- L'équipement culturel sera un lieu de vie favorable à la création et à l'épanouissement artistique s'inscrivant aussi dans une démarche éco-responsable pour favoriser le développement durable.

Un plan d'action est également décliné dans le document à partir des éléments structurant du diagnostic :

- Adaptation de l'offre de service à la population et des pratiques culturelles
- Animation du lieu à partir de l'identité du territoire
- Appui sur les réseaux de lecture publique
- Instaurer une gouvernance partagée
- Intégration de moyens humains adaptés
- Aménagement de locaux adaptés

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

D'ADOPTER le projet scientifique, culturel, éducatif et social de la Commune applicable au projet d'ouverture de la future Médiathèque communale

DE S'ENGAGER dans la poursuite de ce projet en sollicitant les subventions des différents partenaires pour financer le programme d'aménagement et de fonctionnement de l'équipement public

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

ADOPTE le projet scientifique, culturel, éducatif et social de la Commune applicable au projet d'ouverture de la future Médiathèque communale.

DECIDE DE S'ENGAGER dans la poursuite de ce projet en sollicitant les subventions des différents partenaires pour financer le programme d'aménagement et de fonctionnement de l'équipement public.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 26 FEV. 2023
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 26 FEV. 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

